



27-04-2018

Volontariat dans le cadre du CES - ancien SVE -

Tu cherches une alternative à une année sabbatique ? Tu souhaites t'engager dans une cause qui te tient à cœur et voyager en Europe ? Pense au volontariat dans le cadre du Corps européen de solidarité (CES). Dans le courant de l'année 2018, il remplacera le Service volontaire européen (SVE) en offrant des services similaires !

Il te permettra notamment de participer à un projet au bénéfice d'une collectivité locale. Intéressé(e) ? Suis le guide !



CES ET SVE

En 2018, l'Union Européenne met en place le Corps Européen de Solidarité (CES) qui élargit les possibilités de mobilité en Europe. Cette nouvelle initiative te permet d'effectuer un stage, de travailler, de réaliser un projet de solidarité ou de **partir pour une mission de volontariat**. Cette dernière mission du CES prendra bientôt la place du Service volontaire européen (SVE).

QUELS SONT LES CRITÈRES À REMPLIR ?

- 1) avoir entre 18 et 30 ans ;
- 2) aucun diplôme ou formation n'est exigé ;
- 3) ta motivation sera le premier critère analysé.

Tu entreras en contact essentiellement avec deux partenaires :

- l'organisation d'accueil (là où tu vas aller) ;
- l'organisation d'envoi (celle qui va t'aider à partir).

Ces structures **doivent être reconnues et accréditées**.

PAR OÙ COMMENCER ?

Commence par t'adresser à une organisation d'envoi qui **t'aidera individuellement tout au long de ton projet**.

Plus de 4.500 projets se trouvent dans la base de données de la Commission européenne (en anglais): https://europa.eu/youth/volunteering/evs-organisation_en.

Avant de te lancer dans les recherches, définis quelques critères : **Où ? Combien de temps ? Dans quel domaine ?** Toutes ces démarches prennent du temps. Compte un **délai de +/- 6 mois** entre le début de tes recherches et la date effective de ton départ. Attention, il n'y a que **trois dates de dépôt des dossiers**. Elles se situent généralement en février, mai et octobre.

TON PROJET EST TOUT TROUVÉ, ET APRÈS ?

Avant de partir, il est important que tu entres en contact avec ton organisation d'accueil afin de lui **poser toutes tes questions** quant aux conditions de vie,

d'hébergement ou encore les tâches à accomplir. Tu dois **effectuer toutes les démarches aussi bien dans ton pays d'origine que dans ton pays d'accueil** (visa, permis de résidence, assurance santé, démarches administratives concernant ton statut social...). Tu peux aussi contacter d'anciens volontaires et te renseigner sur la région de destination.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

C'est ton organisme d'envoi qui s'occupera de l'aspect financier mais sache que **la Commission européenne prend tout à sa charge**: frais de transports internationaux, de séjour et de programme, ainsi que ton argent de poche mensuel (le montant varie selon le pays de destination).

ET UNE FOIS SUR PLACE ?

Tu bénéficieras de **diverses formations** dont une linguistique afin de t'intégrer dans la communauté locale. **Une évaluation à mi-parcours** est prévue pour s'assurer du bon déroulement de ton projet. Un problème ? Contacte ton organisation d'envoi! Ils sont là pour t'aider.

ET À TON RETOUR ?

Une fois rentré(e), tu devras rédiger un **rapport sur ton expérience**. Tu recevras aussi un certificat remis par la Commission européenne qui **attestera du travail accompli et des compétences que tu auras acquises**.

PLUS D'INFOS ?

- Le portail du SVE:
http://europa.eu/youth/volunteering/evs-organisation_en
- Le portail du CES:
https://europa.eu/youth/solidarity_fr